

gées à cet égard. Les uns—ceux, pour la plupart, qui passent l'été à leur maison de campagne, décrètent l'extermination entière, immédiate ; les autres—qui connaissent mieux les misères de la vie, penchent pour un parti plus clément. Nous avouons que nous sommes de ces derniers. Les droits d'un peuple, si petit qu'il soit, d'une tribu, à quelque degré de réduction quelle soit arrivée, sont une chose sacrée et doivent être respectés par la force, même quand cette force s'appelle les Etats-Unis et qu'elle compte quarante million d'hommes. Le nombre n'y fait rien ; et ce principe qu'un homme qui retient un demi-dollar sur ce qu'il doit est un escroc pendant que celui qui retient un demi-million est un habile financier, ne peut pas s'appliquer ici. Le droit est une chose indépendante du nombre et de la personnalité. Nous savons bien qu'en pratique, cela n'est pas toujours admis, mais cela devrait l'être. Or ceux qui soutiennent leurs droits, réels ou imaginaires et qui sont de bonne foi dans cette lutte, ceux-là peuvent bien succomber, mais il n'en sont pas moins dignes du respect des honnêtes gens. Il serait trop long pour nous d'entrer dans les détails et d'étudier quelle a été la conduite des Etats-Unis envers les Modocs, quelle a été la manière d'agir de ces derniers à l'égard des Etats-Unis. Mais on sait bien que le gouvernement de Washington n'a pas toujours été d'une bonne foi bien scrupuleuse dans ses rapports avec les Indiens qui, après tout, ont moins de force mais autant de droits que lui sur le territoire qu'ils occupent. Un seul fait suffira pour donner une idée de la manière dont on traitait les tribus sauvages. Lorsque le général Canby a été tué, il est prouvé que, sous la protection d'un drapeau parlementaire, il travaillait sourdement à faire mouvoir ses soldats pour entourer et surprendre les Modocs. La mort de Canby, dans ces circonstances, est-elle un meurtre ? N'est-elle pas plutôt une juste expiation, ou tout au moins un acte bien plus excusable que le massacre des prisonniers Modocs, vieillards, femmes et enfants, perpetré près de la rivière *Lost* par les volontaires de l'Orégon ?

Quoi qu'il advienne, et quelque soit le sort réservé aux Modocs, tous les hommes sans préjugés n'auront pas assez d'admiration, pour cette héroïque tribu qui, afin de combattre plus longtemps, franchit les limites du possible et attend l'effet de son dernier coup de feu, avant de se décider à se rendre. Si le capitaine Jack portait un nom grec ou romain, les pages de l'histoire ne seraient pas assez grandes pour renfermer l'éclat de son nom.

Pendant que la pacification s'opère sur ce point une nouvelle querelle menace de s'élever du côté du Mexique. Une troupe de maraudeurs mexicains était venue commettre des dégradations dans le Texas. Le colonel McKenzie, qui commande un détachement de troupes dans cet état s'est mis à la poursuite des coupables. Avec 400 hommes de cavalerie, il a traversé le Rio-Grande, passé la frontière et atteint leur camp, près des montagnes de Santa-Rosa. Les maraudeurs étaient des Indiens Kickapoos. Il en a tué 19, y compris le chef, fait 41 prisonniers, parmi les femmes et les enfants, et repris 100 chevaux que les Indiens avaient volés. Les troupes mexicaines ont fait un semblant d'attaque sur les américains, mais ces derniers s'en sont peu inquiétés et ont opéré leur retraite avec la majesté d'un terre-neuve qui passe devant un roquet aboyant. Les journaux sont à discuter la chose, et tâchent d'y trouver ou de n'y pas trouver un *casus belli*. Nous constatons le fait sans vouloir nous mêler à la discussion.

Si nous jetons maintenant un regard du côté de l'Europe, nous trouvons l'Espagne plus travaillée que jamais par les dissensions et la guerre civile. Un ministère n'attend pas l'autre et n'est pas plustôt formé qu'il tombe. L'anarchie possède ce malheureux pays, qui semble encore bien éloigné de la fin de ses misères.

Le général Villarde a lancé une proclamation appelant sous les armes les jeunes gens de 14 à 16 ans ; une pénalité très-forte est imposée à ceux qui résisteront à cette ordre. Il se pourrait qu'avant longtemps, le général appellât également les femmes au service de la République. Hélas ! quand une fois le délire s'empare d'un peuple, à quelles profondeurs ce peuple ne peut-il pas descendre !

En France, M. Thiers a donné sa démission le 24 mai, on l'a suite remplacé par le maréchal de MacMahon. Cela ne nous étonne pas. La république, en France, n'en fera jamais d'autres ; faites élire le capitaine d'un bâtiment par ses passagers, vous verrez le même résultat. Mais ce qui nous étonne, ce qui nous afflige, c'est le concert d'insultes qui s'élève dans la presse, à l'adresse de celui qui a sauvé la France par trois fois, en faisant la paix, en tuant la Commune et en payant l'indemnité. Car il ne faut pas se le dissimuler ; quoique le dernier million

ne soit pas encore payé, il est prêt par les soins de M. Thiers ; le président actuel n'aura qu'à l'expédier. On traite cependant l'ancien président avec la dernière rigueur : comme c'est bien là notre caractère ; la chose est dure à avouer mais elle est bien vraie. La *Presse* a peut-être indiqué le seul moyen d'organiser un état de choses qui fasse plaisir à tout le monde et balonne les braillards, le voici : "Article 1er : Tous les français sont Présidents de la république. Article 2nd : Seul le chef de l'Etat restera simple citoyen."

Les choses vont mieux en Russie. Pendant que le czar visite l'empereur Guillaume avant de se rendre à l'exposition de Vienne, ses armées triomphent dans le Khiva ; le Khan se rend à discréption et sa capitale tombe sous les serres puissantes de l'aigle à deux têtes. Ce que c'est que d'avoir de bons généraux !

Notre bulletin nécrologique s'ouvre, pour ce mois, par le nom de Sir Georges Etienne Cartier, dont nous donnons plus loin la biographie et le portrait. Quelques jours après, le 1er juin, un autre homme public de renom, l'hon. Joseph Howe, s'éteignait à Halifax, à l'âge de 69 ans. Voici ce qu'en dit un de nos confrères :

"L'hon. M. Howe était originaire de la Grande Bretagne d'où son père était venu s'établir dans les états de la Nouvelle-Angleterre où il dirigea deux journaux, le *Massachusetts Gazette* et le *Boston News-Letters*. Subséquemment il vint s'établir à Halifax, N. E., où Joseph Howe, celui dont nous écrivons la biographie, naquit en 1804. N'ayant reçu d'autre instruction que celle que lui donna son père, il se fit imprimeur sous la direction de celui-ci. Mais il ne resta pas longtemps à la case, car à l'âge de 23 ans il était déjà à la tête d'un journal comme propriétaire et rédacteur, l'*Acadian*, puis le *Nova Scotian* qu'il rédigea jusqu'en 1841. Après trois ans de repos, il prit le fau-teuil éditorial du *Chronicle* qu'il occupa jusqu'en 1856.

Elu pour la législature provinciale, en 1835, croyons-nous, M. Howe a occupé plusieurs places importantes, et s'y est distingué. Après avoir été, durant une année, Orateur de l'Assemblée, il fut nommé, en 1841, commissaire des affaires indiennes, ensuite collecteur des douanes, et fut à diverses reprises membre du Conseil Exécutif jusqu'en 1863. Pendant sa longue carrière politique, il fut presque toujours Premier-Ministre ou chef de l'opposition. En 1863, il fut nommé, par le gouvernement impérial, Commissaire des pêcheries sous le traité de réciprocité, office qu'il remplit jusqu'en 1866, époque de l'abrogation du traité. C'est à ce titre qu'il assista en 1864 à la grande convention de Détroit pour demander la continuation du système réciproque, où il se fit admirer et applaudir par les américains. M. Howe passa plusieurs fois en Angleterre, soit pour promouvoir la construction des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du chemin Intercolonial, soit pour demander le rappel de l'Union de la Nouvelle-Ecosse d'avec le Canada, union dont M. Howe fut longtemps le plus chaud adversaire. Le 19 janvier 1869, il fut assermenté membre du Conseil Privé et nommé président de ce corps, et le 19 novembre de la même année, il entrat dans le ministère fédéral, comme Secrétaire d'Etat pour la province et surintendant général des affaires indiennes.

M. Howe avait épousé, le 2 février 1828, Catherine-Suzanne-Anne, fille du capt. John McNab.

L'hon. M. Howe était un des meilleurs orateurs de la Puisance, et peu d'adversaires osaient lutter avec lui. Il était homme d'état, politicien habile, poète délicat et bon écrivain. Outre un ouvrage intitulé : *Responsible government*, il laisse un grand nombre d'écrits, principalement des lettres, des discours et des lectures."

Lors de sa mort venait d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

Montréal était à peine remise des émotions que lui avait causées la mort de M. Cartier, qu'elle était appelée à conduire à sa dernière demeure un de ses citoyens les plus brillants et les plus justement estimés, M. Francis Cassidy, avocat, membre du parlement local, et maire de cette ville. Voici quelques détails que nous empruntons à un journal de l'endroit, à ce sujet :

"M. Cassidy est né à St. Jacques, comté de Montcalm, en 1827, de parents irlandais qui avaient émigré au Canada. Il fit de brillantes études au collège de l'Assomption, et embrassa la carrière du droit où il devait acquérir une grande réputation. Il étudia chez MM. Moreau et Leblanc et entra dans leur société dès que sa cléricature fut terminée. Doué d'un esprit vif, d'une intelligence brillante, d'un jugement sûr, possédant toutes les ressources de la dialectique, servi par une vaste instruction légale, M. Cassidy devait faire sa marque au barreau, il n'y manqua pas."